

Dijon, le 13 juillet 2018

La rectrice

à

monsieur Dimitri VOUZELLE
s/c de monsieur le proviseur
lycée Charles De Gaulle
Dijon



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

DAAC
Délégation académique
à l'éducation artistique
et à l'action culturelle

Affaire suivie par :
Eric GADY
Téléphone
03 80 44 89 77
Courriel
action.culturelle@ac-dijon.fr

2G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon Cedex

Objet : Lettre pour la mission auprès des Archives départementales de Côte-d'Or au titre de l'année 2018-2019

Je vous informe que vous bénéficiez pour l'année 2018/19 d'indemnité(s) pour mission particulière à hauteur de 3750 € soit 3 IMP (environ 7,5 heures hebdomadaires) au titre d'une mission annuelle de développement de l'éducation artistique et culturelle auprès du service éducatif des Archives départementales de Côte-d'Or.

Votre mission, qui s'inscrit dans le cadre des objectifs de développement de l'éducation artistique et culturelle fixés dans le projet académique et qui a notamment pour but de favoriser l'augmentation de la fréquentation des scolaires dans la structure où vous êtes missionné(e), se décline comme suit :

information-communication

- en début d'année scolaire, transmettre à votre coordonnateur académique le calendrier prévisionnel de communication ainsi que le programme d'actions éducatives des Archives départementales de Côte-d'Or;
- en cours d'année scolaire, communiquer sur les événements et les projets en cours dans votre service éducatif en tenant compte du calendrier de publication des lettres d'information CAScAD (voir calendrier en annexe) ;
- participer aux réunions d'information destinées aux équipes pédagogiques ;
- actualiser en début d'année scolaire ou dès que cela est nécessaire la fiche de présentation de votre structure sur le site académique arts et culture ;

élaboration de ressources pédagogiques et de parcours culturels

- élaborer des ressources et des parcours culturels en privilégiant l'éducation à la citoyenneté, la transversalité (**enseignements pratiques interdisciplinaires**), les liaisons interdegrés, le recours au numérique ;
- élaborer des ressources pédagogiques en lien avec les dispositifs EAC dans lesquels votre structure est engagée ;
- favoriser la diffusion de ces ressources sur le site de votre structure et/ou sur le site de la DAAC ;
- élaborer des projets en lien avec l'enseignant missionné auprès des Archives municipales de Dijon ;



préparation de visites et accompagnement de projets

- privilégier la préparation de visites dans le cadre de parcours d'éducation artistique et culturelle et de projets inscrits dans le volet culturel du projet de l'établissement ;
- relayer ou initier des dispositifs permettant de fédérer les projets des établissements fréquentant la structure ;
- favoriser la valorisation des projets EAC réalisés en lien avec la structure ;
- élaborer des ressources et des parcours culturels en privilégiant l'éducation à la citoyenneté, la transversalité (**enseignements pratiques interdisciplinaires**), les liaisons interdegrés, le recours au numérique ;
- demander systématiquement aux enseignants du second degré d'inscrire leur(s) projet(s) dans le PEAC, et notamment dans l'application FOLIOS.

formation

- suivre le parcours de formation M@gistère proposé par la DAAC ;
- partager les pratiques avec les enseignants missionnés dans les autres dépôts d'archives départementales et aux archives municipales de Dijon (échanges, veille des sites internet);
- en lien avec le service culturel et sous la responsabilité des autorités académiques, organiser des actions de formation de proximité (premier degré, professeurs documentalistes...) destinées à mieux faire connaître la structure et ses ressources.

Point d'attention pour l'année 2018-2019

Vous veillerez à informer régulièrement le site de la DAAC des expositions à venir ainsi qu'à proposer des démarches pédagogiques en EAC pluridisciplinaires à partir de ces expositions.

La reconduction de votre mission annuelle sera conditionnée à l'examen de votre bilan à remettre impérativement pour le 21 mai 2019 en renseignant le formulaire bilan au DAAC (action.culturelle@ac-dijon.fr), à votre inspecteur ainsi qu'à votre chef d'établissement.

Frédérique ALEXANDRE-BAILLY

Copie :

- Monsieur Édouard BOUYÉ

Directeur des archives départementales de la Côte-d'Or

53 bis rue de la Préfecture

21035 DIJON Cedex

- Madame Pascal GOUTAGNY

IA-IPR Histoire-Géographie

Rectorat de l'académie de Dijon

2 G rue Général Delaborde

BP 81921

21019 Dijon Cedex

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon

Isabelle CHAZAL